

15 mai 1972

Point 3.5.1  
de l'ordre du jour



RAPPORT FINANCIER SUR LES COMPTES DE L'OMS POUR 1971,  
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ET OBSERVATIONS  
Y RELATIVES DU COMITE SPECIAL DU CONSEIL EXECUTIF

(Amendements proposés par la Délégation de l'URSS au projet de  
résolution contenu dans le document A25/19)

I) Ajouter un troisième considérant ainsi conçu :

"Notant avec satisfaction que le rapport du Commissaire aux Comptes contient des informations plus détaillées que par le passé sur la situation effective du financement et de l'exécution d'un certain nombre de projets et, rappelant la résolution WHA24.5,"

II) Ajouter au dispositif un deuxième paragraphe ainsi conçu :

"2. PRIE le Commissaire aux Comptes de présenter de plus larges informations sur les méthodes de financement des projets, leur exécution et leur évaluation."